



HAL
open science

A propos de "Les dynamiques actuelles du marché de la sécurité en France". Réponses à Olivier Hassid

Frédéric Ocqueteau

► To cite this version:

Frédéric Ocqueteau. A propos de "Les dynamiques actuelles du marché de la sécurité en France". Réponses à Olivier Hassid. Champ Pénal, 2011, VII. hal-00738331

HAL Id: hal-00738331

<https://hal.science/hal-00738331v1>

Submitted on 4 Oct 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Champ pénal/Penal field

Nouvelle revue internationale de criminologie

Vol. VIII | 2011 :

Le contrôle social des femmes violentes

Confrontations

À propos de : « Les dynamiques actuelles du marché de la sécurité en France »

Réponse à Olivier Hassid

FRÉDÉRIC OCQUETEAU

Résumé

Répondant point par point à l'article d'Olivier Hassid dans cette confrontation, l'auteur montre son accord avec le besoin de repenser l'expansion du secteur marchand de la sécurité. Il reproche néanmoins à son contradicteur ses stratégies d'argumentation. Il montre, d'une part, le caractère peu solide et peu étayé des arguments développés à partir d'une vision managériale a-critique. Il recadre surtout des propos sortis de leur contexte historique qui n'ont pourtant pas perdu toute leur valeur. Il montre enfin le caractère peu probant des arguments pour asseoir une vision alternative restant défailante.

Entrées d'index

Index de mots-clés : sécurité privée, sécurité, gouvernance de la sécurité, mondialisation

Texte intégral

- ¹ Les *sciences de gestion*¹ ont aujourd'hui le vent en poupe dans leur objectif de renouveler les approches un peu figées d'autres sciences humaines sur des objets hybrides, tels *le marché de la sécurité (MDS)*. Il faut se réjouir de leur audace qui pousse parfois les chercheurs interpellés, comme c'est mon cas, à devoir se confronter à leurs arguments.
- ² À ce sujet, il est un peu dommage que l'intéressant article d'Olivier Hassid récemment publié dans la rubrique des « Confrontations » par la revue *Champ Pénal/Penal Field* soit desservi par une argumentation souvent abrupte et de réelles imprécisions terminologiques qui risquent d'en dénaturer la portée.
- ³ À commencer par le fait que cet article ne se soucie nulle part de définir ce qu'il entend par *le MDS* comme si c'était une affaire entendue, alors qu'il en appelle aux

verdicts du *caractère partial, parcellaire et partiel de la « littérature existante »* sur le sujet. Ces qualificatifs sont repris de propos d'Alain Bauer, chef d'entreprise, criminologue et conseiller du président de la République, sans que la source du jugement de cette sommité scientifique soit référencée, ce qui est tout à fait dommageable.

4 En tant que *chercheur français* crédité par O. Hassid d'avoir *postulé* quelques affirmations sur le secteur (un verbe qui disqualifie des efforts d'explication situés dans un temps semble-t-il ignoré de l'auteur), je me sens devoir rectifier le tir de deux façons : en discutant rapidement d'une vision possiblement datée de la sécurité privée ; en discutant ensuite de l'approche modernisée présentée par l'auteur.

5 Cet exercice de confrontation devrait s'avérer salutaire. Il pourrait faire percevoir les différences d'argumentations opposant des approches s'astreignant à rester critiques, ou des approches s'émancipant de telles contraintes. Car, c'est souvent au nom d'un réalisme pragmatique par une plongée quotidienne dans le « monde réel », que raisonnent les approches gestionnaires. Elles ont tendance à s'émanciper d'une élémentaire prudence en faisant table rase du passé, cherchant plutôt à situer délibérément leur propos dans l'air du temps de la prospective, qui ne va pas sans force prescriptions aux acteurs dominants du champ. Il est vrai que la frontière entre les modalités discursives de la science critique et des idéologies managériales sur les objets de sécurité, devient chaque jour un peu plus floue, raison de plus pour nous y arrêter un temps et tenter de remettre quelques pendules à l'heure.

Sur une approche prétendument datée de la sécurité privée

6 O. Hassid conteste l'explication du décollage du secteur de la sécurité privée par son lien avec certaines logiques persuasives des assurances pour inciter à la mise en protection des entreprises et des particuliers. À cette vue réputée réductionniste de mes explications, on doit lui opposer que j'avais temporairement stabilisé une définition bricolée du secteur marchand de la sécurité (et non pas du *marché de la sécurité privée*) sur la base de travaux effectués durant la décennie 1980 et du début des années 1990, dans une définition en trois points². L'un d'entre eux portait sur le caractère semi-autonome de l'expansion de ce secteur tertiaire de l'activité des services. Je voulais dire par là que les lois habituelles de l'économie de l'offre et de la demande restaient insuffisantes pour expliquer à elles seules le décollage des entreprises prestataires de services de sécurité, dont j'avais pris soin de définir le périmètre préalablement. Au début des années 1990, il se trouve que le monde n'était pas encore plat³ et que les conséquences sécuritaires et sécurisantes de la dérégulation généralisée d'un monde converti aux thèses de Milton Friedman, n'avaient pas encore été anticipées, à ma connaissance du moins, par grand monde en général, ni par Olivier Hassid en particulier. Il est toujours amusant de se voir confronté aujourd'hui à des argumentations sorties d'une démonstration complexe qui fut élaborée *hic et nunc* dans un moment historique particulier et au sein d'un État-nation particulier. Or, dans ce temps-là, *le MDS* n'était pas encore devenu ni la synecdoque, ni la vulgate, ni le lieu commun qu'utilisent les sciences de la gestion pour en évoquer l'évidence dans le paysage du monde d'aujourd'hui. Or, la critique d'O. Hassid suggère que nous aurions à raisonner à partir de la naturalité d'un phénomène sans aucune épaisseur historique !...

7 Ma recherche d'alors visait à rendre compte de facteurs ayant influencé les mécanismes d'externalisation des services internes de sécurité-sûreté des entreprises, à des prestataires étroitement circonscrits au périmètre de la protection humaine et technologique de l'outil de travail, des biens et des patrimoines publics et privés, des personnels, puis de l'information. À cette fin, il m'avait semblé de bonne

méthode de documenter une intuition nourrie depuis longtemps : le fait que les compagnies d'assurance ainsi que les pouvoirs publics (dans une proportion moindre), avaient puissamment favorisé ce mécanisme d'externalisation pour aider à mieux prévenir la survenue de risques, malveillants ou non, dans l'entreprise et son environnement immédiat. Je pense encore que si ces forces motrices et régulatrices entretiennent des liens qui se sont évidemment complexifiés et peut-être distendus avec le temps, elles innervent toujours peu ou prou la croissance de ce secteur prestataire de services, y compris à l'international, quoique moins directement.

8 Mais surtout, durant l'exposé de tels arguments, il ne me semble avoir jamais succombé à la tentation de prescrire explicitement un rôle quelconque aux différentes forces en présence. Je me suis surtout focalisé sur la description des postures et rôles évolutifs de l'État français face à une réalité et à de nouveaux défis engendrés par la complexification de la « société du risque » pour le dire vite dans les termes d'Ulrich Beck (2001 [1986]).

9 Cette attention a permis de décrire plus finement le jeu des intérêts défendus par des entreprises *leaders* jouant aux entrepreneurs de morale vertueuse pour aider les pouvoirs publics à rendre plus mature un marché du gardiennage et de la protection resté durant trente ans, incapable de s'auto-organiser ou de se moraliser sans leur aide. Il est certain que la donne actuelle est en train de changer rapidement dans le cadre de la LOPPSI 2⁴, comme le souligne O. Hassid. Car, au moment où nous écrivons, nous assistons en effet à la première concrétisation tangible du pilotage d'une autorégulation codirigée par l'État et les syndicats patronaux des entreprises de sécurité⁵. C'est un phénomène tout à fait unique et inédit en France dans ce champ (Warfman, Ocqueteau, 2011), même si l'on a pu en observer les prodromes dans un dispositif similaire entamé de longue date au Québec, et récemment réglementé⁶.

10 Par une étrange ironie de son propos, Olivier Hassid reconnaît le bien-fondé de cette politique de pilotage de la privatisation de la régulation de l'économie de la sécurité privée, quand il évoque la nécessité de mettre un terme à *l'anarchie* régnant entre compétiteurs domestiques... Mais il ne prend pas la peine d'expliquer les raisons d'une telle situation. Or, elle tient en deux causes majeures. D'une part, au fait que beaucoup de donneurs d'ordre s'accommodent fort bien depuis des lustres de cet état *anarchique* de l'offre qui permet toujours à leurs services d'achats de négocier des vacances horaires avec les « moins offrants ». Et d'autre part, parce que chacun des partenaires, État compris, s'accommode des conséquences désastreuses de la sous-traitance en cascade induite par le fait même de cette course au moins-disant. Or, dans le même temps, personne n'assume véritablement les conséquences déontologiques de son statut de « principal-agent », alors que les contrôles de ces mécanismes sont reconnus depuis des années⁷ comme totalement défailants à tous les niveaux. Personne ne souhaite être contraint dans le « libre jeu » de la négociation commerciale...

Questions sur les « nouvelles approches » du MDS

11 Il n'est pas question de répondre aujourd'hui, pas plus que ce n'était le cas il y a vingt ans, que l'action conjuguée de ces deux forces motrices, celle de l'État et du secteur assurantiel, épuiserait les explications de la croissance du MDS, ce qui serait parfaitement réducteur. C'est pourtant en partant de cette idée qu'O. Hassid bâtit le reste d'un autre propos.

12 Après maintes relectures de son texte et l'espoir d'y trouver une explication alternative à celle qu'il critique, force est de constater que n'apparaît aucun avantage décisif de sa démonstration, en dépit de la littérature scientifique accumulée sur la

question.

13 Si les sciences de gestion et les sciences économiques, à la différence des autres sciences humaines, passent pour impérialistes, voire totales et impartiales, nous ne demanderions qu'à croire en leur plus-value pour comprendre les phénomènes dont nous parlons. Admettons pour cela que les approches de la sociologie et de science politique critique soient inconsciemment restées inféodées à un État-providence incarnant pour elles le souverain bien, le marché libéré incarnant, de son côté, le mal absolu ou l'« horreur économique ». Examinons alors ce qu'il en est de l'apport de disciplines censées démentir cet épouvantail.

14 Les trois nouvelles caractéristiques du *MDS* mises en avant par O. Hassid ont beau paraître tout à fait plausibles, elles ne sont hélas pas vraiment des explications très articulées.

15 1° – Il convient rapidement de dépasser le choc de ce drôle d'argument d'autorité, selon lequel des *sociétés de nouveaux consultants* ou d'*experts en intelligence économique*, constitueraient un acteur concurrent (*plus*) *crédible que les compagnies d'assurance elles-mêmes*⁸.

16 Certes, on le sait, la chalandisation du monde (Chauvière, 2010 [2007]) est en marche dans la société du risque, et alors même que le principe de précaution y est partout invoqué, il semblerait que ces deux phénomènes n'aient pas grand-chose à voir avec les nouvelles modalités de développement du *MDS*. Tout se passe comme si le *MDS* ne s'occupait pas de prévention de risques, mais uniquement de *menaces*, de *nouvelles menaces*, dans un langage menaçant propre au référentiel d'un État lui-même converti aux idéologies dramatisantes du sécuritarisme. La clé de cette croyance se trouve apparemment au début du texte : *Qui aurait pu enfin imaginer que l'un des conseillers du président de la République soit le président d'un cabinet de conseil en ingénierie des risques ?... Comprenne qui voudra bien comprendre l'ironie ou le réalisme de ce propos entendu/sous-entendu !...*

17 O. Hassid propose plutôt une nouvelle *typologie du MSP* à partir de *l'image de sérieux et de professionnalisme* de deux sociétés, Brink's et Securitas, comme si la défense de l'image d'entreprises multinationales réputées plus déontologiques que d'autres valait science des pratiques réelles de leur fonctionnement et de la concrétude de leur expansion générale.

18 Sa propre typologie de la pluralité des prestataires de services est synthétisée à partir de deux données croisées : le caractère plus ou moins internationalisé (multinational) des entreprises, et le degré plus ou moins standardisé de leurs prestations. Cette typologie est proposée et résumée, culture PowerPoint⁹ oblige, par le biais d'une aimable cartographie à quatre cases se donnant à voir comme un plan factoriel, sans doute pour faire croire qu'une étude scientifique aurait participé à sa construction.

19 Observons avec intérêt que pour illustrer la diversité des entreprises de sécurité françaises, les *membres du SNES/GPMSE*¹⁰ (le groupe *d'entreprises standardisées*, situé dans le quadrant 1. se distinguent des trois ou quatre sociétés de conseil du quadrant 3. (des entreprises dites *expertes et compétentes* = telles Suretis, AB Associates, Civipol, Sectrans), plus proches du pôle *national*, et de trois autres du même quadrant (= CEIT, Adit, GEOS) qui se rapprocheraient, quant à elles, plutôt du pôle de *l'international*. Tout se passe comme s'il y avait commensurabilité possible entre ces entreprises dont les unes mobilisent plus de 148 000 personnes quand les autres en représentent quelques dizaines !

20 2° – Pour O. Hassid, la croissance de ce *nouveau MDS* « made in France » s'expliquerait désormais plutôt par des facteurs qui, à bien les relire, n'en sont pas vraiment :

- a/ la diversité croissante des menaces, à mesure que l'entreprise accroît ses activités à l'international, d'où une demande de nouvelles protections (plus de dangers [extérieurs] = plus de besoins de mise en protection) ;

- b/ - l'augmentation de la taille des entreprises françaises (des *groupes*), laquelle accroîtrait automatiquement leurs menaces [internes] ;
- c/ – enfin, la multinationalisation des entreprises de sécurité (étrangères pénétrant la France et imposant des fournitures de services infiniment plus variées ; ainsi que des françaises, engagées dans la même politique de diversification, mais peut-être pas avec autant de succès que l'anglo-suédoise Sécuritétas).

21 On a bien du mal à comprendre le statut de cette troisième composante par rapport aux deux premières - car on ne voit pas que ce soient là des facteurs influant sur l'expansion du secteur -, mais l'auteur persiste à vouloir justifier à tout prix de la croissance du *MDS*. Il s'ensuit une autre confusion dans sa description du nouveau secteur, bien plutôt que dans son explication.

22 3° – Il montre que se côtoient des *compagnies de sécurité* prestataires elles-mêmes¹¹ et des sociétés *d'expertises de risque*. Mais le texte ne précise pas si, pour ces dernières, nous serions en présence d'excroissances de services internalisés au sein d'entreprises généralistes, ou si ces sociétés d'expertise seraient dirigées par une race de conseillers d'un nouveau genre appelés « à la direction d'entreprises de sécurité », exemples étant donnés des entreprises Accor, Carrefour et Total. Nous ignorions que ces trois entreprises spécialisées respectivement dans l'hôtellerie, la grande distribution et l'exploitation et la fourniture de pétrole étaient des « entreprises de sécurité », à moins que, par un saisissant raccourci, l'auteur n'ait confondu les rôles.

23 Ce qui nous incite à penser à la confusion, réside dans son rappel d'une *relation symbiotique* des anciens experts de la sécurité publique reconvertis dans les entreprises. Il se jouerait peut-être là, à ses yeux, une heureuse prédisposition de la France enfin prête à privatiser des pans entiers de son appareil de sécurité par le biais du recyclage de ses agents dans les entreprises vitales, à la faveur de la RGPP¹² ? Pour O. Hassid, cette saine tendance aurait pour effet de... *favoriser le changement*. Est-ce à dire qu'au sein d'une société française de moins en moins compétitive à force de rester arc-boutée et figée dans ses réflexes archaïques de défense de droits acquis sous l'ère d'un État-providence devenu indéfendable, les choses seraient en passe d'évoluer considérablement grâce aux conversions idéologiques de nos élites ?

Des concessions aux regards critiques pour noyer le poisson ?

24 Apparemment, la confusion provient de ce que l'apparition des *experts de haut niveau parmi les nouveaux dirigeants d'entreprises de sécurité privée proches du pouvoir* soit censée produire d'heureuses incidences sur les nouvelles modalités du *MDS* !... Or, l'auteur, concédant qu'elles sont difficiles à tracer s'y essaie néanmoins, quitte à basculer dans le registre de la futurologie, plus que de l'analyse argumentée.

25 Contre les *esprits chagrins*, dit-il¹³, se laisseraient entrevoir les voies alternatives d'une *mondialisation sécuritaire* heureuse, que dessinerait la nouvelle économie du *MDS*. O. Hassid évoque, comme tout économiste orthodoxe, la *recherche du bien-être collectif* (une formule revue et corrigée plus loin sous sa plume, en *bien-être collectif à double détente*). Il le fait après avoir concédé qu'il existerait toujours des pratiques ombrageuses chez certains groupes *prédateurs*, dont le lecteur doit cependant présumer que, purement transitoires, elles seront sans doute éradiquées quelque jour. Avec ou sans le concours de l'État ?... Le texte, hélas, ne le précise pas vraiment !...

26 Durant cette phase intermédiaire vers la mondialisation heureuse, les groupes ou entreprises françaises cherchent pourtant à faire encore advenir des règles légales pour assainir leurs pratiques. Il faut donc en déduire qu'elles sont encore incapables

d'y parvenir à elles seules. Mais en réalité, c'est l'anarchie créatrice qui ferait naître un lobbying destiné à vouloir anéantir les immaîtrisables, *mettre un frein à l'explosion* incontrôlée du marché.

27 O. Hassid concède par ailleurs que la croissance du *MDS* passe parfois par la nécessité d'un lobbying alarmiste sur la réalité des *menaces*, et c'est apparemment dans ce besoin d'alarmer pour mieux convaincre d'acheter de la protection que certaines entreprises concernées se voient gratifiées du qualificatif de *prédatrices*. Les autres, apparemment, n'en auraient pas besoin, la peur du danger et des risques étant sans doute un carburant auto-suffisant à leur désir de mise en protection tous azimuts !...

28 Si tel est le cas, voilà un type de diagnostic pas vraiment nouveau, ce qui diffère c'est que l'heure n'est plus à s'en *chagriner*. Au contraire, la qualité et la vertu des vrais experts français ferait que nombre d'entre eux ne seraient apparemment pas dupes de l'inconsistance des diagnostics d'insécurité fictionnels des faux experts... Car, tout le monde sait maintenant que de faux experts acoquinés à l'industrie des technologies de surveillance à distance poussent impunément à favoriser la consommation de technologies de protection inutiles, en vendant par exemple aux municipalités des diagnostics bidon, puisque c'est l'État lui-même qui a décidé de décréter performant l'impact des caméras de vidéosurveillance. Ne vit-on pas un monde merveilleux : lesdits experts privés n'ont même plus besoin de le prouver à leurs clients !...

29 Un dernier argument de conclusion invite à se demander où se situe exactement le projet de l'auteur lui-même. Ferait-il partie de ces experts *en symbiose avec l'État* ayant des choses à nous révéler comme le ferait un journaliste diffusant un *scoop* ? Il nous apprend que l'État français¹⁴ en serait arrivé à *étudier* l'opportunité de confier la protection des représentations diplomatiques au marché des *sociétés militaires privées (SMP)*. Apparemment, il s'agirait là d'une excellente nouvelle, au moins pour la viabilisation du *MDS* toujours à la recherche de nouvelles niches !... Mais, pour en faire prospérer l'idée, l'auteur sait comment nous apprendre à dépasser des inhibitions liées aux scrupules de l'image calamiteuse laissée dans les consciences par les exactions de la compagnie Blackwater. Qu'à cela ne tienne : il suffit de débaptiser la chose de cet affreux acronyme de *SMP* et de lui en substituer un autre !...

Pour conclure

30 Bref, si dans le texte d'O. Hassid, de nouveaux enjeux liés à la sécurité privée sont effleurés du doigt, si une ou deux excellentes références critiques sont ajoutées dans la bibliographie (n° 2, par exemple), bien que restées non exploitées dans le texte, il y a comme un effet tour de passe-passe dont le but est de faire croire à sa neutralité.

31 Pourtant, on doit se demander si, dans cette démarche de conviction, les objections critiques des sciences humaines (au service des citoyens incompetents ?) ne devaient pas rester soigneusement diluées. Ou du moins, comme si elles n'avaient pas à rester tenues en laisse ou à l'écart pour laisser aux sciences de la gestion triomphalistes le soin de les caricaturer et rester elles-mêmes en phase avec la marche économique du monde, au service des intérêts des grandes entreprises vertueuses.

32 Ainsi en va-t-il du pragmatisme réaliste prôné par des *sciences* qui ne désarmeront jamais dans leur volonté de rendre le monde plus heureux, tandis que d'autres ne feront que le désenchanter et l'obscurcir ! Les sciences économiques et les sciences de gestion, doublées des sciences de la géo-criminologie appliquée, sont devenues l'art d'anticiper et d'accompagner les changements d'un monde « optimisant son bien-être ». Lequel adviendra de toute évidence quand il aura été correctement sécurisé par les lois autonomes du marché de l'offre et de la demande mondiale de protection de soi-même contre la menace de tous les autres.

Bibliographie

- Beck U., 2001 [1986], *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier.
- Chauvière M., 2010 [2007], *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris, La découverte.
- Friedman T. L., 2010, *La terre est plate*, Paris, Perrin.
- Frommer F., 2010, *La Pensée PowerPoint*, Paris, La découverte.
- Mulone M., Dupont B., 2008, Saisir la sécurité privée : quand l'État, l'industrie et la police négocient un nouveau cadre de régulation, *Criminologie*, 41, 1, 103-131.
- Ocqueteau F., 1997, *Les défis de la sécurité privée*, Paris, L'Harmattan.
- Ocqueteau F., 2004, *Polices entre État et marché*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Warfman D., Ocqueteau F., 2011, *La sécurité privée en France*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je ?" (n° 3912).
-

Notes

- 1 Tous les termes mis en italiques dans cet article sont repris du texte d'Olivier Hassid, objet de la confrontation.
- 2 Cf. Ocqueteau, 1997, 41-42 (la définition du secteur fait allusion au monde assurantiel) et Ocqueteau, 2004, 14 (la nouvelle définition proposée n'y fait plus allusion).
- 3 Pour reprendre la métaphore de Friedman (2010) dans son allusion aux conséquences heureuses de la révolution informatique mondiale.
- 4 LOPPSI 2 = Loi d'orientation et de programmation de la performance de la sécurité intérieure du 14 mars 2011. Le chiffre 2 réfère à la précédente LOPSI de 2002, qui n'avait pas encore prévu d'être « Performante ».
- 5 Par le biais notamment de l'institution d'un DISP (Délégué Interministériel à la Sécurité Privée) et surtout, la construction (fort laborieuse) d'un CNAPS (Conseil National des Activités de Sécurité Privée).
- 6 Par le biais de la LRQ chapitre S-3.5, de la loi sur la sécurité privée du 22 juillet 2010. Voir le [conseil d'administration](#) et le [bureau et ses fonctions](#). Sur sa genèse, voir Mulone, Dupont, 2008.
- 7 Cf. « Sécurité privée, émergence d'un cercle vertueux ? », in Service central de prévention de la corruption, *Rapport 2001*, J.O., 83-105.
- 8 Précisons que l'auteur ne dit rien des propres transformations de ces dernières, ni surtout du fait que beaucoup d'entre elles sont devenues des filiales d'agences ou de groupes bancaires...
- 9 Voir Frommer, 2010, ainsi que : « PowerPoint, c'est du cinéma » [entretien], *Le Monde magazine*, 16 octobre 2010, 30-32.
- 10 Il s'agit du Syndicat National des Entreprises de Sécurité, (150 entreprises de 5 à 3500 salariés représentant 40 000 collaborateurs et 1/3 du chiffre d'affaires) et du Groupement professionnel des métiers de la sécurité électronique (représentant les télésurveilleurs et installateurs d'alarme). On ne comprend pas trop pourquoi ne figure pas dans le schéma l'USP (Union des Entreprises de Sécurité Privée) qui est l'organisation la plus représentative des syndicats patronaux.
- 11 ... censées croître durablement pour autant que des législations antiterroristes aideront équipementiers et experts imbriqués à délivrer leurs bons conseils de protection aux victimes potentielles (voir le tableau 1 du texte d'O. Hassid).
- 12 Il s'agit d'une politique de Révision Générale des Politiques Publiques dont une mesure s'accompagne du slogan de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.
- 13 Ces éternelles Cassandre qui se lamentent sans préparer l'avenir, à quoi sont réduits Z. Bauman et A. Mattelart, des penseurs hostiles aux effets de la mondialisation sécuritaire heureuse, comme chacun devrait le savoir.
- 14 Dans le propos ouvertement managérial de l'auteur, l'État se voit réduit à *une organisation moderne, efficace, ouverte au changement et à la collaboration des autres acteurs de la sécurité*.

Pour citer cet article

Référence électronique

Frédéric Ocqueteau, « À propos de : « Les dynamiques actuelles du marché de la sécurité en France » », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], Vol. VIII | 2011, mis en ligne le 29 mai 2011, Consulté le 04 octobre 2012. URL : <http://champpenal.revues.org/8035> ; DOI : 10.4000/champpenal.8035

Auteur

Frédéric Ocqueteau

Directeur de recherches au CNRS (CESDIP – UMR 8183).

ocqueteau@cesdip.fr

Articles du même auteur

Pierre Tremblay, *Le délinquant idéal. Performance, discipline, solidarité.* [Texte intégral]

Montréal, Liber, 2010, 263 p.

Paru dans *Champ pénal/Penal field*, Vol. IX | 2012

Privatisation de la « haute police » : comment en explorer l'hypothèse ? [Texte intégral]

Paru dans *Champ pénal/Penal field*, Vol. IX | 2012

The “High Policing” Privatization Hypothesis, and How to Explore It [Texte intégral]

Paru dans *Champ pénal/Penal field*, Vol. IX | 2012

Heads of Corporate Security in the Era of Global Security [Texte intégral]

Paru dans *Champ pénal/Penal field*, Vol. VIII | 2011

Un regard ethnologique amateur sur l'art français de policer l'ordre des banlieues

[Texte intégral]

À propos de Didier Fassin, *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil, 2011, 397 p.

Paru dans *Champ pénal/Penal field*, Vol. VIII | 2011

Emmanuel Blanchard, *La police parisienne et les Algériens (1944-1962).* [Texte intégral]

Paris, éd. Nouveau monde, 2011, 448 p.

Paru dans *Champ pénal/Penal field*, Vol. VIII | 2011

Tous les textes...

Droits d'auteur

© Champ pénal